

Délibération DEL-B-2026-032

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 FEVRIER 2026

A BRESSUIRE SAINT-PORCHAIRE, POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à 17h00, le Bureau communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (20) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Claire GINGREAU pouvoir à Yves CHOUTEAU, Gilles PETRAUD pouvoir à André GUILLERMIC,

Absents (6) : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Claire GINGREAU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 11-02-2026

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

SPORT

Projet de transformation de la baignade biologique du Val de Scie à Nueil-Les-Aubiers : demande de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 du régime de délégations de compétences au bureau et au Président ;

Vu la délibération du conseil communautaire DEL-CC-2021-191 adoptant le régime de délégations au Bureau et au Président ;

Vu la délibération du bureau communautaire n°2025-116 du 25 novembre 2025 portant demandes de subventions pour cette opération ;

Considérant qu'il est nécessaire de réviser le plan de financement vis-à-vis du montant sollicité auprès de l'état pour la DETR.

Le nouveau coût prévisionnel global au stade de l'avant-projet définitif est présenté ci-dessous ainsi que le plan de financement actualisé identifiant les dépenses et les recettes.

A noter que le montant du fonds de concours apporté par la commune de Nueil-Les-Aubiers ne sera définitivement fixé qu'une fois connues les subventions accordées par les différents financeurs.

Dépenses	€ HT	Recettes €		%
Maitrise d'œuvre	342 661,20	Subventions	1 158 692,56	40%
Travaux	2 147 000,00	FEDER	500 000,00	18%
Etudes préalables	92 788,00	Région	286 692,56	10%
Autres dépenses	284 476,40	Etat - DETR	300 000,00	10%
		Agence de l'eau	72 000,00	2%
		Fond de concours commune de Nueil- Les-Aubiers	297 920,71	10%
		Autofinancement Agglo2B	1 410 312,33	44%
TOTAL	2 866 925,60		2 866 925,60	

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter les subventions auprès des partenaires (FEDER, Région, Etat – DETR, Agence de l'eau), telles que présentées conformément au plan de financement de l'opération actualisé ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président
Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,



Transmis en préfecture le - 3 MARS 2026

Notifié ou publié le - 3 MARS 2026

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.